

## Relevé de décisions

### Conseil de l'école du 22 juin 2018

Au cours de sa séance du 22 juin 2018, le conseil de l'école a

- entendu des informations sur :

- les difficultés du parcours CPE dans la mention encadrement éducatif à l'UBS (suspendu pour l'année 2018/19)

- échangé sur :

- le parcours de master MEEF Chinois
- la procédure de décision de non redoublement en M1 MEEF
- l'absence répétée ou la non représentation d'un membre nommé au conseil de l'école

- adopté :

- le procès-verbal CE 2018-02 de la séance du 20 avril 2018 (Unanimité – Pour : 21)

- le calendrier 2018-19 du conseil de l'école (Unanimité – Pour : 21)

- une motion concernant les besoins spécifiques de l'ESPE dans le cadre de la politique des emplois (Abstention : 5 – Ne prend pas part au vote : 2 – Pour : 18)

*"Le conseil de l'école de l'ESPE tient à faire part de besoins identifiés de recrutements, tant pour les personnels enseignants que pour les personnels administratifs. Il est nécessaire de prendre en compte ces besoins pour un fonctionnement minimal de l'ESPE. En particulier, l'ESPE est sous-dotée de manière importante en enseignants-chercheurs (1 pour 100 étudiants, en moyenne, à partir de septembre 2018). De plus, une partie d'entre eux partira à la retraite dans les deux années à venir. Ainsi le gel des postes met en péril la formation et son développement à et par la recherche.*

*Nous demandons donc à l'UBO de procéder aux publications de postes nécessaires pour le fonctionnement de l'ESPE, dans le cadre du dossier d'accréditation, qui comporte un budget de projet."*

- les MCC, dispenses et évolutions de maquettes (Unanimité – Pour : 25)

- l'intérêt d'un travail sur le projet de parcours dans la mention 3 avec le double diplôme Master MEEF / DESJEPS (Unanimité – Pour : 25)

- la mise en place d'un tutorat mixte spécifique pour les stagiaires à temps plein (Unanimité – Pour : 25)

Le directeur de l'ESPE de Bretagne

Pascal BRASSELET